

ATTESTATION DE MISE A DISPOSITION

Pièce justificative à fournir pour toute formalité de :
Inscription principale de Personne morale / Transfert de siège social
Inscription principale de commerçant / Transfert d'établissement principal

JE SOUSSIGNE :

La SCI SAUDEC IMMO

(Nom, Prénom / Dénomination)

99 Boulevard Jean Labro 13016 Marseille

(Domicile / Siège social)

AGISSANT EN QUALITE DE :

☒ X PROPRIETAIRE*

☐

DES LOCAUX SITUES :

99 Boulevard Jean Labro 13016 Marseille

(Adresse complète des locaux concernés)

DECLARE METTRE LESDITS LOCAUX A LA DISPOSITION DE :

LA SCI 55 RENZO

(Nom, Prénom / Dénomination)

99 Boulevard Jean Labro 13016 Marseille

(Domicile / Siège social)

AFIN QUE CELUI-CI / CELLE-CI :

☐ X /Y ETABLISSE SON SIEGE SOCIAL*

☐

A COMPTER DU :

01/01/2025

Fait à : Marseille

Conformément à l'article L123-11-1 du code de commerce

(* : Cocher la mention correspondante)



N.B. : Cette attestation doit impérativement être accompagnée d'un justificatif de jouissance des locaux au nom du signataire : copie du titre de propriété, copie du bail, quittance de loyer, quittance EDF, copie de l'avis d'imposition taxe foncière ou taxe d'habitation, copie de facture de téléphone fixe etc...



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2024
votées et perçues par la commune de
MARSEILLE 16EME
les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS_TF_RG

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MARSEILLE REPUBLIQUE
3 PL SADI CARNOT CS 20114
13235 MARSEILLE CEDEX 02

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal : 46 62 134 061 011
Référence de l'avis : 24 13 4451069 09
Contrat de prélèvement : P313062972521
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P313062972521

Numéro de propriétaire : 216 +01969 L

Département d'imposition : 13
BOUCHES-DU-RHONE
Commune d'imposition : 216
MARSEILLE 16EME

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 13016

SCI SAUDEC IMMO
99 BD JEAN LABRO
13016 MARSEILLE

Somme à prélever

2 474,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2024,
directement sur [impots.gouv.fr](#) ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2024.

Compte bancaire : FR32 3000 2028 630X XXXX XXX6 D97
Identifiant de la banque : CRLYFRPP
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
[impots.gouv.fr](#)

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP MARSEILLE REPUBLIQUE
3 PL SADI CARNOT CS 20114
13235 MARSEILLE CEDEX 02
Tél : 04 91 99 91 93

• pour le montant de votre impôt :

CDIF MARSEILLE
SECT. FONC 1ER SECTEUR
BAT C 38 BD BAPTISTE BONNET
13147 MARSEILLE CEDEX 8
Tél : 04 91 23 61 72

* (service gratuit + coût de l'appel)

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont
déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBL9HS	PROPRIETAIRE	SCI SAUDEC IMMO

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	44,54 %	%	3,09 %	0,182 %	18,10 %	0,613 %		
	Taux 2024	44,54 %	%	2,99 %	0,176 %	18,10 %	0,559 %		
	Adresse	99 BD JEAN LABRO							
	Base	3576		3625	3625	3621	3625		
	Cotisation	1593		108	6	655	20		
	Cotisation lissée	1585		108	6	651	20	2370	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2023	1546		110	6	635	22		
	Cotisation 2024	1585		108	6	651	20	2370	
	Variation	+2,52 %	%	-1,82 %	0 %	+2,52 %	-9,09 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :			
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 230902181 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 909751695 . Il est rappelé qu'un lissage de + 6 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans. Références administratives : 131 21 111 016 216 216 A L						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		104	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt		2474	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.